

DÉPLIANT D'INFORMATIONS SUR LES AIDES DISPONIBLES

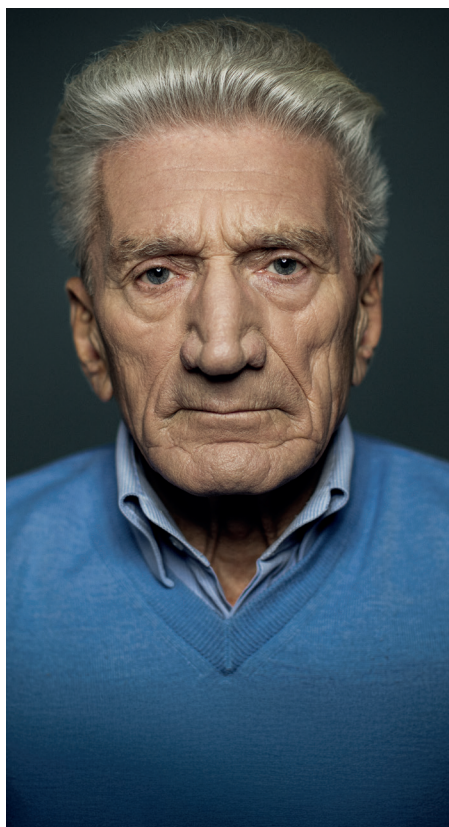
ON NE PEUT PAS ENCORE GUÉRIR
LES MALADIES NEURODÉGÉNÉRATIVES
**MAIS ON PEUT MIEUX PRENDRE SOIN DE
CEUX QUI LES VIVENT.**

REGARDONS
**LES MALADIES
NEURODÉGÉNÉRATIVES**
EN FACE

Maladie neurodégénérative **vous n'avez pas à faire face seul.**

Que vous soyez concerné par une maladie neurodégénérative ou que vous accompagniez un proche qui en est atteint, des aides existent pour vous soutenir au quotidien.

Une prise en charge précoce et les aides disponibles permettent d'agir sur les symptômes, de prévenir certaines complications et de préserver l'autonomie.



DÉFINITION

Les maladies neurodégénératives se caractérisent par des atteintes du système nerveux qui entraînent une perte souvent irréversible des fonctions cognitives (mémoire, langage, raisonnement), motrices (mouvements, équilibre, gestes du quotidien) ainsi que des troubles du comportement. Le terme regroupe différentes maladies comme la maladie d'Alzheimer, maladie de Parkinson, la Sclérose en plaques, la maladie à Corps de Lewy. Elles touchent près de 1,6 million de personnes en France.

.....

POUR VOUS AIDER

Selon votre situation et vos besoins, des aides et services peuvent vous accompagner pour :

.....



**Vous soigner
et accéder aux soins**

.....



**Être aidé à domicile
dans les gestes
du quotidien**

.....



Vous déplacer

.....



**Vous loger et adapter
votre logement**

.....



**Soutenir les proches
aidants et leur
permettre de bénéficier
de temps de répit**

.....



**Poursuivre votre vie
sociale et vos activités
professionnelles**

.....

Retrouvez le détail des aides
sur solidarites.gouv.fr



Vous ne savez pas vers qui vous tourner ?

VOTRE MÉDECIN TRAITANT

Premier interlocuteur
pour être orienté et
coordonner les soins.

LES CAISSES DE RETRAITE

Pour certaines aides
à domicile et actions
de prévention.

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Pour les droits
et prestations liés
au handicap.

LES PLATEFORMES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT

Pour soutenir
les proches aidants
et trouver des solutions
de répit.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Pour les aides liées
à l'autonomie et
notamment l'Allocation
personnalisée
d'autonomie (APA).

LES ASSOCIATIONS DE PATIENTS

Pour s'informer,
échanger avec
d'autres personnes
concernées...



Pour plus d'information,
rendez-vous sur **Solidarites.gouv.fr**